

Le 13 décembre 2019

À tous mes collègues optométristes,

Lorsque le plan national de dépistage des troubles visuels en milieu scolaire a été développé, la Fondation des maladies de l'œil, qui est responsable de mettre en œuvre ce programme gouvernemental, a demandé à l'Ordre des optométristes de concevoir les tests, les procédures et les normes qui devraient s'appliquer.

L'Ordre a créé un comité aviseur pour le programme de dépistage national. Ce comité est composé d'optométristes dont l'expérience terrain en dépistage dans les écoles, la pratique pédiatrique et l'expertise en santé publique ont été mises à profit pour élaborer des documents et une procédure clinique qui visent à aider le programme national de dépistage à atteindre son objectif.

Tous les tests visuels et critères de référence contenus dans les documents de l'École de la vue ont été validés par le comité et ont été établis selon les normes mondialement reconnues pour les dépistages scolaires. Ces normes doivent être observées pour que nous puissions nous en servir, notamment pour des statistiques ou études comparatives.

Je vous remercie de votre contribution à ce programme novateur qui permet la sensibilisation des parents et des différents intervenants du milieu scolaire à l'importance d'une bonne vision pour la réussite scolaire.



Dre Louise Mathers, optométriste
Présidente du comité aviseur de l'Ordre des optométristes du Québec pour le programme de dépistage national.